

N°2023-17

## DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du lundi 12 Juin 2023

L'an deux mil vingt trois, le lundi 12 juin 2023, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Nouvelle Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GASQUET,

Nombre de membres : 16  
En exercice : 16  
Présents : 11  
Pouvoirs : 4

date de convocation : 05/06/2023  
date d'affichage : 05/06/2023

**Présents votants :**

Mesdames Marie-Claude CATALA, Sylvie THOMASSON, Monique MORIAUD, Agnès DESSAINJEAN, Marie Anne TERNAUX, Madeleine MINOT, Nicole CIMETIERE, Annie CHUITEL, Messieurs Jean-Pascal FLAUDER, Maxime COLLIER et Alexandre CHAVANNE.

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Laura MARGAND > pouvoir à Sylvie THOMASSON  
Sylvie COILLARD > pouvoir à Marie Claude CATALA  
Bernadette GUERRIER > pouvoir à Marie Anne TERNAUX  
Marie-Thérèse DESBONNE > pouvoir à Agnès DESSAINJEAN

**Excusés :** Jean-Paul GASQUET et Frédéric BRONGNIART

**Présidente de séance :** Marie-Claude CATALA

**Secrétaire de séance :** Sylvie THOMASSON

### Subvention à l'Association CAPE

Il sera proposé de verser au profit de l'Association CAPE (Pour les enfants malades atteints d'un cancer) une subvention de 100,00 €.

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 069-200083616-20230612-2023\_17\_CCAS-DE



**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE le montant de 100,00 € pour l'Association CAPE,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise au Service de Gestion comptable,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont ouverts au budget du CCAS,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,**

**VOTE : à l'Unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Jean-Paul GASQUET